

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 26 mars 2024**

**N° 2024/023 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS -  
POLITIQUE DE LA VILLE/SANTÉ/PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE/CENTRE  
SOCIAL - ANNÉE 2024**

Le 26 mars 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 26, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 20 mars 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Christine COURTOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Etaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Oriane LOUAIL, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés :**

M. Jean-François FABRE, pouvoir à M. Richard DELLA-MUSSIA

Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS

M. Denis FASANARO, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD

Mme Valérie MICHEL, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER

Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH

Mme Teresa LOSSO, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX

M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à Mme Samira GUERROUMI

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>26</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>7</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.5
Numéro : 094-219400199-20240326- lmc112808-DE-1-1
Date réception : 2 avril 2024

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS -  
POLITIQUE DE LA VILLE/SANTÉ/PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE/CENTRE  
SOCIAL - ANNÉE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

**CONSIDERANT** que les associations ayant présenté des demandes de subventions d'aide aux projets sont soutenues et accompagnées dans la réalisation de leurs objectifs en faveur des Canavérois,

**CONSIDERANT** que ces associations portent des projets spécifiques et structurants pour le contrat de Ville ainsi que pour le travail mené dans le cadre du Conseil Local de Sécurité de de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ,**

**33 VOIX POUR**

**APPROUVE** l'attribution des subventions municipales en 2024 aux associations suivantes :

- Les Compagnons Bâisseurs pour l'animation de l'Atelier de quartier d'auto-réhabilitation accompagnée (atelier de bricolage solidaire) - financement de la Ville de Chennevières pour ce projet : 6 000 €
- Tremplin 94 pour la gestion du Centre d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales à Chennevières - financement de la Ville de Chennevières pour ce projet : 5 000 €
- Visa 94 pour la mise œuvre d'actions de prévention, de réduction des risques liés aux usages de drogues, de dépistage et d'accès aux soins VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine) et VHC (Virus de l'Hépatite C) - financement de la Ville de Chennevières pour ce projet : 1 524 €

**DIT** que des justificatifs d'utilisation des subventions de projet devront être produits en début d'année 2025.

**DIT** que les dépenses correspondantes aux actions définies sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la  
réception en Préfecture le 2 avril 2024  
et de l'affichage le 2 avril 2024

Le Maire,



A handwritten signature in red ink, appearing to be 'JPB'.

Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



A handwritten signature in red ink, appearing to be 'JPB'.

Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.